



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG
03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

Strasbourg, le 2 avril 2021

A l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin

Objet : injonctions d'IEN pour l'organisation des pôles d'accueil

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Nous sommes, une nouvelle fois, dans l'obligation de vous contacter dans l'urgence pour vous faire remonter l'angoisse, le mécontentement et même la colère qu'ont provoqués les injonctions de certains IEN à nos collègues jusque très tard hier soir, jeudi 1^{er} avril.

Ainsi, dans certaines circonscriptions, des écoles ont été désignées Pôle d'accueil sans aucun contact préalable avec les directeurs de ces écoles ni avec les communes concernées. Il a même été parfois demandé à ces directeurs de désigner des enseignants des équipes pédagogiques relevant de ces Pôles d'accueil pour assurer la garde des éventuels enfants présents la semaine prochaine.

Nos collègues directeurs et les enseignants potentiellement désignés ont donc compris, de fait, que leur présence sur les écoles pour accueillir les enfants des personnels prioritaires ne relevait plus du volontariat mais de l'obligation.

Ces consignes, parfois orales, parfois écrites vont à l'encontre des annonces du Président de la République et de la circulaire du 6 avril 2021 sur l'organisation et les objectifs de la continuité pédagogique qui indique que « *toute tâche pouvant être effectuée à distance doit l'être (...)* ». C'est ce qu'a confirmé également Monsieur Ledroit, chef de cabinet ministériel, et Monsieur Geffray de la DGESCO, hier 1^{er} avril 2021, au cours d'une visioconférence : le principe général est que les établissements scolaires restent ouverts et que **les personnels peuvent être présents sur site s'ils le souhaitent, mais qu'il n'y aura aucune obligation.**

Ces informations relatives à l'organisation de la semaine prochaine ont eu des incidences tant sur les directeurs que sur les collègues des écoles concernées. Les équipes enseignantes nous ont contactés ce vendredi, jour férié en Alsace, déboussolées entre les annonces présidentielles et les directives locales, paniquées pour certaines car sans mode de garde (crèche, assistantes maternelles...), angoissées pour d'autres à cause de l'accélération de l'épidémie qu'a rapportée dans les médias le Président mercredi soir.

Ces directeurs ont été sommés par certains IEN d'établir les listes des élèves accueillis et d'informer eux-mêmes les communes alors même que la Rectrice de notre Académie leur souhaitait de profiter de ce week-end pascal : « *du repos et de la douceur dont vous avez besoin pour mieux aborder les 4 semaines à venir* ».

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, d'intervenir très rapidement auprès de l'ensemble du collège d'IEN et des personnels enseignants pour confirmer qu'il n'y a, à ce jour, aucune obligation pour les directeurs et les enseignants d'être présents sur leur école la semaine prochaine ; que la décision d'accueillir les enfants des personnels prioritaires appartient bien à chacun d'eux ; que la décision de mettre son enfant à l'école ne relève que du parent enseignant.

Dans la situation actuelle, nous vous demandons également de bien vouloir confirmer auprès de notre organisation syndicale vos consignes afin que tout doute sur l'organisation de la semaine prochaine soit levé rapidement.

Dans l'attente de cette communication rapide, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes salutations distinguées.

Yannick LEFEBURE
Secrétaire départemental du **SNUDI-FO 67**

